

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS UN LIBRARY

MAR 9 1977

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

UN/SA COLLECTION

2035^e SÉANCE : 21 OCTOBRE 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2035)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/12416)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2035^e SEANCE

Tenue à New York le vendredi 21 octobre 1977, à 10 h 30.

Président : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2035)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/12416).

La séance est ouverte à 11 h 15.

Remerciements au Président sortant

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée m'acquitter d'un agréable devoir, en mon nom et au nom de tous les membres du Conseil, et exprimer notre profonde reconnaissance à l'ambassadeur Rüdiger von Wechmar de la République fédérale d'Allemagne pour les très grands services qu'il a rendus au Conseil durant sa présidence au mois de septembre. La patience sans borne et le savoir-faire avec lesquels il s'est acquitté de fonctions délicates et souvent difficiles lui ont valu le respect et l'admiration de tous. Il a manifesté des qualités dont nous pourrions tous nous inspirer, à commencer par moi qui le suis à la présidence du Conseil. Au nom de tous les membres du Conseil, je tiens à le remercier très sincèrement.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/12416)

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) pour la période allant du 19 octobre 1976 au 17 octobre 1977 [S/12416]. Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution figurant dans le document S/12419. Au cours des consultations qui ont précédé la présente réunion, les

membres du Conseil sont parvenus à un accord sur ce projet de résolution, de même que sur la procédure à suivre tendant à ce que les représentants désireux de prendre la parole le fassent après le vote sur le projet de résolution.

3. En vertu des dispositions de l'alinéa c du paragraphe 1 du dispositif, le Conseil de sécurité prierait le Secrétaire général de présenter avant le 24 octobre 1978 un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973) du Conseil. Certains membres du Conseil m'ont prié de préciser qu'au cas où les événements amèneraient le Secrétaire général à juger opportun de faire rapport au Conseil avant cette date ils s'attendraient bien entendu qu'il le fasse; il est certain aussi que le Secrétaire général poursuivra ses efforts afin de contribuer à la prompte reprise des négociations en vue d'un règlement général au Moyen-Orient.

4. En outre, les délégations de la Chine et de la Jamahiriya arabe libyenne m'ont prié de dire qu'elles ne participeraient pas au vote sur le projet de résolution et qu'en conséquence elles ne s'associent pas à la déclaration concertée que je viens de faire au nom des membres du Conseil.

5. Avant de passer au vote, j'invite le Secrétaire général à faire une déclaration au sujet de son rapport.

6. Le **SECRETARE GENERAL** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité est saisi de mon rapport sur la Force d'urgence des Nations Unies qui fait état des activités de la Force pendant l'année écoulée.

7. J'ai peu de chose à ajouter à ce qui figure dans ce rapport à l'appui de ma recommandation pour une prolongation du mandat de la Force. Je tiens toutefois à souligner une fois de plus qu'en dépit du calme actuel dans la région la situation continuera d'être de plus en plus instable et dangereuse si l'on ne fait pas de progrès rapides vers un règlement juste et durable au Moyen-Orient. Des efforts intenses sont déployés à différents niveaux pour que le processus de négociation reprenne le plus rapidement possible à Genève en tant que premier pas vers un règlement. J'espère très sincèrement que ces efforts seront couronnés de succès.

8. Je ne saurais terminer cette brève déclaration sans renouveler une fois de plus ma profonde gratitude aux gouvernements qui fournissent des troupes à la Force d'urgence des Nations Unies. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier aux officiers et aux membres de la Force, qui ont si bien servi sous le drapeau des Nations Unies.

9. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil, je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

10. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/12419, conformément à la procédure qui a été arrêtée.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 13 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Deux membres (Chine et Jamahiriya arabe libyenne) n'ont pas participé au vote.

11. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont exprimé le désir de faire une déclaration après le vote.

12. **M. CHOU Nan** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Compte tenu du fait que cette réunion du Conseil de sécurité est uniquement consacrée à l'examen du renouvellement du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies, nous n'avons pas l'intention d'exposer ici nos vues sur la situation actuelle au Moyen-Orient. En ce qui concerne la question de la Force des Nations Unies, nous avons toujours eu une position de principe différente. Se fondant sur cette position, la délégation chinoise n'a pas participé au vote sur le projet de résolution figurant dans le document S/12419.

13. **M. HOUNGAVOU** (Bénin) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Ma délégation apprécie l'habileté et la souplesse qui vous permettent de conduire avec efficacité les affaires du Conseil. Votre militantisme en faveur des causes justes est bien connu du Conseil et la contribution de votre délégation est inestimable. Vous êtes un remarquable négociateur doué de grands talents et entouré de très bons collaborateurs actifs et discrets. Vos activités au Conseil constituent une source d'exemple à suivre. Ma délégation saisit cette occasion pour vous présenter, peut-être un peu tardivement, nos fraternelles condoléances pour la mort brutale de notre inoubliable ami Hasmi.

14. Ma délégation a participé favorablement à l'adoption de la résolution relative au renouvellement du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Ce faisant, elle tient, dans le cadre de sa position bien connue sur la crise du Moyen-Orient, à formuler ses réserves et son scepticisme à l'égard du renouvellement automatique du mandat des forces des Nations Unies auquel le Conseil procède périodiquement.

15. Il faut qu'il soit tout aussi clair que mon pays, la République populaire du Bénin, ne prend aucun engagement financier à propos des contributions pour le financement des activités de la Force. Ma délégation reconnaît cependant une certaine utilité à la Force dans le maintien de l'équilibre instable d'une situation de guerre à multiples facettes, mais elle n'est pas disposée à permettre que la réalité soit masquée, et même tronquée.

16. Ma délégation a suivi avec attention l'évolution de la situation dans cette région où une crise dangereuse continue de menacer. Elle constate que l'impérialisme international a intensifié sa politique de répression des forces démocratiques, progressistes et anti-impérialistes de la région.

17. Ma délégation apprécie la vigilance courageuse dont font preuve les peuples arabe et palestinien pour faire face à la situation. Les Etats arabes ont joué le jeu de la modération et de la paix pour permettre un règlement pacifique, juste et durable de la question. Mais ma délégation continue de noter avec regret l'intransigeance inacceptable des dirigeants israéliens, qui refusent de faire des concessions pour permettre de débloquer cette situation instable et dangereuse que souligne le rapport du Secrétaire général. Le nouveau régime ultraréactionnaire israélien a fait monter les enchères et bloque la reprise de dialogues utiles dont on ne saurait exclure les Palestiniens de l'OLP qui, par leur lutte courageuse, se sont désormais imposés comme une nation.

18. La Force ne servira à rien si l'on ne profite pas de sa présence pour permettre un règlement pacifique de la crise. Ma délégation soutient l'action du Secrétaire général en vue de la convocation de la Conférence de Genève. La présence de l'OLP à cette conférence est d'une importance capitale, l'OLP étant le seul organisme représentant le peuple palestinien.

19. La politique du régime sioniste d'Israël, tête de pont de l'impérialisme international, est une politique qui conduit inévitablement à la guerre. On ne peut exiger des autres des droits que l'on persiste à refuser à ses interlocuteurs.

20. Le Bénin est opposé à toute politique d'agression, à toute politique d'occupation et de colonisation illégales de territoires appartenant à autrui. Le régime d'Israël doit comprendre maintenant que la communauté internationale désapprouve toutes ses initiatives et le condamnera encore davantage.

21. **M. LEONARD** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois dernier. La sagesse et l'habileté qu'il a apportées à ses fonctions ont été appréciées de tous. Je voudrais également faire écho à ce qui vient d'être dit à votre sujet par l'orateur précédent avec une éloquence que notre délégation ne saurait égaler. Les talents que nous vous connaissons ont déjà été mis au service de la recherche de solutions aux problèmes très difficiles auxquels le Conseil doit et devra faire face d'ici la fin de ce mois, et nous sommes profondément heureux de pouvoir disposer de ces talents.

22. La décision que le Conseil a prise aujourd'hui en prolongeant d'un an le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies est un apport constructif au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Pendant l'année écoulée, des contacts et des négociations diplomatiques intensifs ont eu lieu afin de permettre une nouvelle convocation de la Conférence de Genève avant la fin de

¹ Voir résolution 416 (1977).

1977. Il y a un éloquent témoignage rendu à l'efficacité de la FUNU dans le fait que ces efforts diplomatiques peuvent se dérouler dans une atmosphère certes marquée par l'importance et l'urgence de la question, mais sans un sentiment de situation exceptionnelle ou d'affrontement militaire. La présence des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix dans le Sinaï et les hauteurs du Golan y a contribué.

23. Nous sommes heureux que les parties aient accepté une fois de plus de prolonger le mandat de la FUNU. Elles nous semblent ainsi avoir réaffirmé leur engagement à l'égard du cessez-le-feu et du dégagement, de même que de l'objectif plus large d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Nous espérons qu'elles continueront d'observer scrupuleusement leurs responsabilités en ce qui concerne le cessez-le-feu et la répartition de leurs forces et qu'elles continueront aussi de coopérer pleinement sur le terrain avec les commandants des Nations Unies.

24. Nous sommes tous profondément reconnaissants aux nations dont les forces participent à la FUNU. Nous saluons les officiers et les hommes qui servent dans le Sinaï de manière remarquable. Il est juste que le général Siilasvuo fasse l'objet d'un hommage particulier pour l'intégrité et le savoir-faire avec lesquels il a représenté le Secrétaire général au Moyen-Orient et dirigé les forces qu'il commande. Je voudrais également rendre hommage au commandant de la FUNU, le général Rais Abin, qui s'est acquitté de ses fonctions d'une manière qui fait honneur à sa profession et qui a servi la cause de la paix dans la région.

25. Monsieur le Président, je voudrais également vous remercier de vos efforts, qui ont facilité l'examen méthodique et serein de la question.

26. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter aussi votre prédécesseur, l'ambassadeur von Wechmar, pour les services éminents que vous nous avez tous deux rendus en guidant le Conseil de sécurité à travers des négociations particulièrement délicates. Nous savons qu'il y en aura encore ces jours prochains et nous sommes heureux de voir une main aussi ferme que la vôtre tenir le gouvernail en un moment où nous avons besoin d'un pilote expérimenté.

27. Mon gouvernement est heureux d'apprendre, à la lecture du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Force d'urgence des Nations Unies pour la période allant d'octobre 1976 à octobre 1977, que le calme règne toujours dans le secteur d'opérations de la Force. Il est encourageant de constater que les deux parties ont continué de façon générale à respecter le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité et à se conformer aux dispositions de l'Accord intervenu en septembre 1975 entre l'Égypte et Israël [*S/11818/Add.1*].

28. Le Secrétaire général signale dans son rapport qu'il a été possible de réduire de plus de 3 millions de dollars par rapport au budget du mandat actuel les dépenses prévues pour maintenir la Force en place pendant une nouvelle période de 12 mois, celles-ci s'établissant donc maintenant à quelque 73 millions de dollars. Voilà qui montre bien que le

Secrétaire général parvient à appliquer les plus strictes mesures d'économie sans toutefois nuire au rendement de la Force.

29. Au début de l'année, j'ai eu le plaisir de visiter la FUNU sur le terrain, de m'entretenir avec son commandant et de rencontrer certains des contingents qui la composent. J'ai pu me rendre compte sur place des conditions difficiles dans lesquelles des militaires de tout rang défendent en notre nom la cause de la paix. C'est donc avec grand plaisir que j'ai pris note de l'éloge que le Secrétaire général fait dans son rapport de l'efficacité et du dévouement avec lesquels les membres de la Force s'acquittent de leurs fonctions dans des conditions aussi éprouvantes. J'aimerais exprimer ici toute la reconnaissance de mon gouvernement au général Rais Abin, à son état-major et à tous ceux qui fournissent des effectifs à la FUNU pour la conscience professionnelle avec laquelle ils accomplissent leur tâche difficile.

30. Aujourd'hui, le général Ensio Siilasvuo, coordonnateur en chef des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient, est présent dans cette enceinte. Le moment est donc tout indiqué pour moi de lui transmettre les remerciements de mon gouvernement pour l'excellence avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions. Le général Siilasvuo est un officier de haute moralité qui a mérité à juste titre le respect des parties en présence, un respect sans lequel il ne pourrait remplir ses fonctions de façon aussi exemplaire.

31. Il va certes de soi que, pour remplir efficacement leur mandat, les forces stationnées dans la région et le général Siilasvuo doivent compter sur l'appui entier et sans réserve du Secrétaire général et du personnel du cabinet des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales, et je m'en voudrais de ne pas leur témoigner ici notre reconnaissance.

32. Le rapport nous apprend que la liberté de mouvement des membres de certains contingents de la Force est encore soumise à des restrictions. Nous ne pouvons qu'être soucieux de voir que les efforts déployés par le Secrétaire général pour obtenir une complète liberté de mouvement n'ont pas été couronnés de succès, bien que nous soyons heureux que certains progrès aient été faits dans ce domaine. Mon gouvernement est d'avis que cette liberté est essentielle à la conduite des opérations de toute force chargée du maintien de la paix. Nous appuyons donc entièrement les efforts que déploiera le Secrétaire général pour y parvenir.

33. Les forces chargées du maintien de la paix instituées par les Nations Unies nécessitent et méritent l'appui sans réserve de tous les Etats Membres si elles doivent servir efficacement la cause de la paix en notre nom. Mon gouvernement m'a autorisé à déclarer qu'il continuera à fournir des troupes à la FUNU pendant la prochaine période. Mais ce ne sont pas seulement ceux qui fournissent des troupes qui peuvent témoigner de leur appui à la FUNU. Les autres Etats Membres peuvent concrétiser leur soutien en versant leur quote-part à la Force, et je suis heureux de dire que la plupart d'entre eux se sont acquittés de cette obligation. J'invite instamment les Etats Membres

qui ne l'ont pas encore versée en entier à le faire, de manière que la Force puisse continuer à jouir de la stabilité financière nécessaire.

34. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique ressent un grand plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, vous, le représentant du grand peuple indien, à l'occasion de votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité. Nous connaissons bien votre savoir-faire et votre tact diplomatique, qui vous ont acquis le profond respect et la reconnaissance des Membres de l'Organisation des Nations Unies. La délégation soviétique éprouve un plaisir particulier à vous voir présider le Conseil étant donné les relations d'amitié traditionnelles qui existent entre nos deux pays et qui, fondées sur le respect et la confiance réciproques, ont été consacrées dans le Traité d'amitié et de coopération soviéto-indien de 1971, ont résisté à l'épreuve du temps et continuent à s'épanouir. C'est précisément ces jours-ci qu'aura lieu en Union soviétique la visite du Premier Ministre de l'Inde, M. Desai, qui constituera un nouvel apport au développement de relations multiples et amicales entre notre pays et l'Inde. Permettez-moi de vous adresser nos vœux les plus cordiaux de succès dans l'exercice de vos responsabilités.

35. Nous voudrions également profiter de l'occasion pour saluer l'éminent représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'ambassadeur von Wechmar, pour la manière si heureuse dont il s'est acquitté en septembre des fonctions de président du Conseil. Nous ne pouvons manquer de marquer notre satisfaction de l'évolution très favorable des relations entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne au cours des dernières années.

36. Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution sur une nouvelle prolongation du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. La délégation soviétique n'a pas élevé d'objections à cette prolongation de la présence de la FUNU dans le secteur Egypte-Israël. En agissant ainsi, nous supposons que cette période sera mise à profit pour rechercher efficacement un règlement général de la situation au Moyen-Orient. Comme la délégation soviétique l'a maintes fois souligné au Conseil, la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient a toujours constitué l'un des moyens — et seulement l'un des moyens — de contribuer au règlement général. Mais, faute de progrès dans cette question si importante, les forces des Nations Unies ne peuvent devenir qu'un moyen de bloquer la situation existante, et c'est la raison pour laquelle nous avons toujours estimé que la question du renouvellement du mandat de ces forces ne saurait être examinée isolément, en dehors du contexte de la situation au Moyen-Orient et de la réalisation d'un règlement général dans la région.

37. La position de l'Union soviétique en ce qui concerne la nature du règlement général et les moyens d'y parvenir est bien connue. Cette position a été exposée bien des fois dans les déclarations du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, Leonid Brejnev, ainsi que dans les déclarations du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Andreï Gromyko. Il n'est donc pas nécessaire, à l'heure actuelle, de parler en détail des différents aspects de cette position.

38. Nous partageons entièrement le souci du Secrétaire général à l'égard de la situation dans la région. Comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous tenons à attirer l'attention sur la mise en garde sérieuse contenue dans le rapport du Secrétaire général, lorsqu'il souligne que :

“La situation dans la zone restera instable et deviendra, avec le temps, de plus en plus dangereuse tant qu'un règlement d'ensemble portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient n'aura pas été réalisé.”
[S/12416, par. 40.]

39. Nous estimons que le règlement de la situation au Moyen-Orient est possible. Il existe à l'heure actuelle, sur le plan objectif, des conditions favorables à une évolution vers l'établissement d'une paix juste et durable dans la région. Nous sommes fermement convaincus qu'à cette fin il est indispensable de faire reprendre au plus tôt les travaux de la Conférence de la paix de Genève. La déclaration commune de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur le Moyen-Orient, en date du 1er octobre de cette année, constitue un pas important pour en assurer la convocation.

40. Profitant de l'occasion qui m'est actuellement offerte, je voudrais déclarer que l'Union soviétique continuera de faire tout ce qui dépend d'elle pour parvenir à un règlement au Moyen-Orient qui assure dans la région une paix durable et qui ne porte atteinte aux droits et aux intérêts légitimes d'aucun peuple et d'aucun Etat de la région.

41. En donnant son consentement à la reconduction du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies, la délégation soviétique part de l'idée que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le commandement de la FUNU feront des efforts sérieux pour que cette force soit entretenue avec le maximum d'économie. A ce propos, nous notons l'assurance qui nous est donnée dans le rapport du Secrétaire général que celui-ci et ses collaborateurs tiendront compte à tout moment de la nécessité d'économiser au maximum les ressources affectées à l'entretien des troupes. La délégation soviétique estime que, dans les circonstances actuelles, il serait possible d'effectuer une certaine réduction numérique de la FUNU sans porter le moindre préjudice à l'exercice de ses fonctions. Cette mesure permettrait de réduire les dépenses afférentes à l'entretien de la FUNU et allégerait ainsi le fardeau qui pèse sur les Etats Membres.

42. Pour ce qui est du financement de la FUNU, la délégation soviétique voudrait profiter de l'occasion pour rappeler la position de principe de l'Union soviétique à ce sujet. L'Union soviétique n'a pas l'intention d'assumer les dépenses afférentes à l'exécution par la FUNU de fonctions complémentaires découlant du deuxième accord sur le Sinaï, en date du 4 septembre 1975 [S/11818/Add.1]. L'Union soviétique n'est en rien partie à cet accord, conclu sur une base séparée et, en fait, contournant la Conférence de la paix de Genève. De ce fait, l'Union soviétique n'assume et ne saurait assumer aucune responsabilité quant aux conséquences dudit accord, et notamment quant au financement des dépenses supplémentaires des forces armées des Nations Unies en résultant.

43. En conclusion, je voudrais souligner une fois de plus que l'Union soviétique estime que la présence de la FUNU,

au Moyen-Orient est essentiellement temporaire et ne doit pas servir à retarder un règlement général dans la région.

44. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard et de son allusion aux relations amicales qui existent entre son pays et le mien. Je partage les sentiments cordiaux qu'il a manifestés.

45. M. *DATCU (Roumanie)* : Mes premiers mots seront pour vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations cordiales de la délégation roumaine au sujet de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Notre pleine confiance dans vos capacités de guider nos travaux et d'en assurer le succès repose sur la reconnaissance unanime de votre prestige personnel. Elle se trouve renforcée du fait que vous représentez l'Inde, grand pays non aligné, dont le rôle actif dans la recherche de la coopération entre nations est depuis longtemps établi et largement reconnu, et avec lequel mon pays entretient d'excellents rapports.

46. J'aimerais aussi rendre hommage à l'ambassadeur Rüdiger von Wechmar, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, qui s'est acquitté avec élégance et efficacité des tâches qui lui incombaient en qualité de président du Conseil le mois dernier. Nous lui adressons notre sincère gratitude.

47. Le Conseil de sécurité vient de décider une fois de plus de prolonger d'un an le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies. En prenant cette décision, le Conseil a suivi l'avis donné par le Secrétaire général dans son rapport, selon lequel, après avoir tenu compte de tous les facteurs qui entrent en jeu, "il est essentiel que la FUNU reste présente dans la région" [S/12416, par. 41].

48. Comme par le passé, la délégation roumaine a voté pour le projet de résolution aux termes duquel le mandat de la FUNU vient d'être renouvelé, considérant que l'activité de la Force représente une contribution de l'Organisation au maintien d'une atmosphère favorable à la recherche des voies conduisant au règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient. Mais je voudrais répéter, à cette occasion aussi, que le maintien de la FUNU dans la région — quoique positif et nécessaire — ne devrait pas devenir une fin en soi. L'activité de la Force a été conçue comme une mesure provisoire, donc limitée dans le temps, visant à permettre aux pays concernés d'entamer des négociations pour résoudre, conformément aux résolutions pertinents de l'Organisation, le conflit qui les oppose depuis bientôt 30 ans.

49. Certes, ainsi que le Secrétaire général l'a constaté, la situation est restée calme dans le secteur Egypte-Israël au cours de la période considérée, cela surtout du fait que les deux parties ont continué de respecter le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité ainsi que les dispositions de l'Accord du 4 septembre 1975 [S/11818/Add. 1]. Mais on ne saurait ignorer le fait que la situation dans la région restera instable et dangereuse tant que des progrès ne seront faits vers un règlement d'ensemble, juste et durable, portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Le règlement politique du conflit reste un objectif majeur qui revêt une extrême urgence et qui réclame une haute priorité.

50. La Roumanie est persuadée de la nécessité pour notre organisation et pour tous les secteurs concernés de doubler d'efforts et d'agir avec fermeté en vue d'un règlement politique de la situation au Moyen-Orient. A notre avis, une paix juste et durable dans la région présuppose le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés à l'issue de la guerre de 1967, le règlement du problème du peuple palestinien conformément à ses aspirations légitimes, y compris par la création d'un Etat palestinien libre et indépendant, et la garantie de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région. A ce propos, un rôle positif pourrait être joué par la Conférence de la paix de Genève, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Il est maintenant généralement admis que, le problème palestinien se trouvant au coeur même du conflit du Moyen-Orient, la paix dans la région ne saurait être négociée sans la participation des représentants les plus autorisés du peuple palestinien.

51. Tout en formulant l'espoir que les consultations entamées et les efforts actuels aboutiront à la reprise de la Conférence de la paix de Genève, nous nous permettons de recommander à toutes les parties directement concernées de mettre à profit la nouvelle prorogation du mandat de la FUNU pour débloquer la voie conduisant à la paix dans la région du Moyen-Orient.

52. M. *AL-GAYED (Jamahiriya arabe libyenne) [interprétation de l'anglais]* : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vos qualités de diplomate et votre dévouement sont bien connus, non seulement dans le contexte des débats et des délibérations du Conseil mais aussi dans le contexte du Groupe des pays non alignés à l'Organisation des Nations Unies. Les qualités dont vous avez fait preuve vous seront, nous en sommes certains, précieuses pour mener à des conclusions heureuses nos travaux de ce mois.

53. Permettez-moi également de féliciter votre prédécesseur à ces hautes fonctions, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'ambassadeur von Wechmar, pour la manière excellente dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

54. La position de la Jamahiriya arabe libyenne en ce qui concerne la question à notre ordre du jour est connue et ne prête pas à la moindre ambiguïté. Cette position s'inspire des principes qui non seulement sont propres à notre pays mais sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. Notre position demeure donc inchangée.

55. Ainsi que la délégation libyenne au Conseil de sécurité l'a précédemment déclaré, nous estimons que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, sur lesquelles se fonde la présence de la Force d'urgence des Nations Unies, ne peuvent servir de cadre pour une solution juste et durable des questions de Palestine et du Moyen-Orient. Nous estimons que toute solution juste et durable doit se fonder solidement sur les principes contenus dans la Charte, y compris celui de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. En outre, les résolutions 3236 (XXIX) et 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, qui

réaffirment les droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que la résolution 3376 (XXX), qui propose des mesures destinées à permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits nationaux, et la résolution 3379 (XXX), qui condamne le sionisme en tant que mouvement raciste, doivent être intégrées pleinement dans tout cadre en vue d'une solution juste et pacifique. Ces résolutions, ainsi que d'autres résolutions adoptées récemment par l'Assemblée générale, reflètent les modifications profondes et l'évolution de l'attitude de la communauté mondiale et de l'opinion publique internationale au sujet de ces questions. Tous ces principes, résolutions et attitudes exigent qu'on réexamine l'ensemble de la question, ainsi que les bases sur lesquelles la Force d'urgence des Nations Unies a été établie, car si nous nous bornons à renouveler régulièrement et automatiquement le mandat de la Force d'année en année nous prenons le risque de perpétuer l'agression, l'occupation et l'injustice que les Nations Unies cherchent à éliminer.

56. C'est pour cette raison que ma délégation n'a participé ni au vote sur le projet de résolution concernant cette question ni à ce qui l'a précédé.

57. M. BYATT (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous nous en félicitons non seulement en raison de vos talents de diplomate, dont nous savons que vous les mettez personnellement au service de nos débats, mais aussi en raison des relations très cordiales que nous entretenons avec votre pays et avec les autres membres du Commonwealth. Je voudrais également remercier sincèrement votre prédécesseur, l'ambassadeur von Wechmar de la République fédérale d'Allemagne, pour l'habileté avec laquelle il a guidé nos travaux au cours du mois de septembre.

58. Ma délégation a été heureuse de voter, comme elle l'a fait les années précédentes, en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée et aux termes de laquelle le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies est prolongé d'un an. Il ne peut y avoir de doute quant à l'importance constante du rôle que joue la FUNU dans le maintien du cessez-le-feu, dans l'exécution des tâches que lui a conférées l'Accord égypto-israélien du 4 septembre 1975 [S/11818/Add.1] et — c'est peut-être là le plus important — dans la création du climat de confiance nécessaire pour mener à bien les négociations en vue d'un règlement durable au Moyen-Orient. Nous sommes donc d'accord avec la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat de la FUNU soit prorogé d'un an. En même temps, nous partageons son opinion selon laquelle le calme qui règne actuellement dans le secteur est précaire et la situation dans la zone deviendra, avec le temps, de plus en plus dangereuse tant qu'on n'agira pas dans le sens d'un règlement d'ensemble.

59. Voici presque quatre ans que la FUNU a été créée, et ma délégation regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu depuis lors plus de progrès dans les négociations que prévoyait la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Comme le Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux

affaires du Commonwealth l'a dit récemment lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale pendant le débat général :

“Les Nations Unies ne sauraient . . . , que ce soit à Chypre ou au Moyen-Orient, être utilisées indéfiniment comme un écran pour masquer l'impasse des négociations. On ne peut continuer à voir dans l'ONU un refuge, un dernier recours, une sorte de béquille permanente pour demeurer dans un état qui n'est ni la paix ni la guerre².”

Nous avons donc été très encouragés par les activités diplomatiques intenses des dernières semaines, qui permettent maintenant d'espérer qu'il sera possible de faire reprendre la Conférence de la paix de Genève dans un avenir proche. Il y a là enfin une occasion exceptionnelle de briser l'impasse des dernières années et de franchir une étape importante vers la paix. Le renouvellement du mandat de la FUNU aujourd'hui représente un autre élément important de ce processus, et il importe de mettre à profit le temps qui nous est ainsi accordé.

60. Une fois de plus, je voudrais, comme nous l'avons fait en de précédentes occasions, dire la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, au général Siilasvuo et au général Rais Abin, aux officiers et aux hommes de la FUNU et aux membres du Secrétariat à New York pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs fonctions d'administration de la FUNU au cours de l'année écoulée. Nous avons envers eux une dette réelle et durable pour ce qu'ils font, et c'est un hommage à leur savoir-faire que le Secrétaire général ait été en mesure de dire que les tâches de la FUNU avaient été accomplies de manière satisfaisante. Je crois qu'il existe un très large accord sur l'importance constante des tâches dont s'acquitte la FUNU et sur le fait que le soutien financier sans lequel elle ne peut fonctionner constitue une responsabilité internationale que partage la communauté internationale tout entière. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de la façon dont il s'est acquitté de son mandat et de l'attention qu'il a consacrée à la nécessité de faire preuve de la plus grande économie dans l'administration de la FUNU sans nuire à son bon fonctionnement. En même temps, il nous paraît très important que nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, fassions tout notre possible afin de payer promptement et en totalité notre quote-part au budget de la Force pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

61. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses aimables paroles à mon sujet ainsi que de son allusion à nos liens communs au sein du Commonwealth, d'une importance constante pour nous.

62. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je commencerai par vous remercier, ainsi que les orateurs qui m'ont précédé, pour les très aimables paroles qui m'ont été adressées. Je voudrais également me joindre à ceux qui vous ont souhaité plein succès dans l'accomplissement des hautes fonctions que vous assumez ce mois-ci. Votre pays et

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 9^e séance, par. 120.

le Conseil peuvent être fiers que nos travaux soient dirigés par un homme ayant votre habileté, votre expérience, votre patience, votre tact et enfin, ne l'oublions pas, vos talents lorsqu'il s'agit de rédaction et de médiation.

63. Ma délégation a voté avec un plaisir particulier pour le projet de résolution qui vient d'être adopté et aux termes duquel, sur la recommandation du Secrétaire général, le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies est prorogé pour une nouvelle période d'un an. Ma délégation estime que le renouvellement du mandat de la FUNU est d'une importance particulière dans la situation actuelle, marquée par des efforts intensifiés en vue de la reprise du processus de négociation pour un règlement général et concerté du problème du Moyen-Orient. Cela met fort opportunément en relief le but principal de la FUNU, qui est d'assurer les conditions nécessaires au processus d'établissement de la paix.

64. Ma délégation a pris note avec soulagement et satisfaction de la déclaration que fait le Secrétaire général dans son rapport lucide et détaillé lorsqu'il dit que les deux parties ont continué de respecter le cessez-le-feu et aussi, d'une manière générale, les dispositions de l'Accord entre l'Égypte et Israël du 4 septembre 1975 [S/11818/Add.1]. Ainsi, la situation est restée calme dans le secteur Égypte-Israël et il n'y a pas eu d'incident de caractère grave.

65. Tout en faisant écho à l'appréciation du Secrétaire général selon laquelle le calme actuel est, par sa nature même de cessez-le-feu, un calme précaire, ma délégation attache plus d'importance encore à l'allusion qu'il fait aux

“intenses efforts . . . déployés à divers niveaux en vue de promouvoir la reprise rapide des négociations visant à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient” [S/12416, par 40].

Ma délégation se joint au Secrétaire général pour espérer

“que ces efforts seront poursuivis par tous les intéressés jusqu'à ce que l'objectif fixé par le Conseil ait été atteint” [ibid.].

Mon gouvernement engage les parties, mettant à profit cette occasion peut-être unique, à s'abstenir de toutes mesures unilatérales susceptibles de compromettre de nouveaux progrès.

66. En terminant, ma délégation voudrait exprimer son appréciation et sa gratitude sincères au Secrétaire général, au général Siilasvuo et au général Rais Abim, à leurs collaborateurs et à leurs hommes, de même qu'aux observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, pour le talent et le dévouement avec lesquels ils ont mené à bien leurs tâches difficiles pendant l'année écoulée. Ces remerciements s'adressent aussi au général Liljestrand, qui a commandé la FUNU jusqu'au 12 janvier 1977. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation aux pays qui ont fourni plus de 4 000 hommes à la FUNU. Mes condoléances les plus émues vont aux Gouvernements du Ghana, de l'Indonésie et de la Pologne, dont des soldats ont perdu la vie

dans l'accomplissement de leurs fonctions au service de la paix.

67. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à l'habileté exceptionnelle avec laquelle vous avez préparé et permis d'obtenir cette prolongation du mandat de la FUNU.

68. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'acquitter de la tâche très agréable de vous présenter les compliments de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil. Vous représentez ici votre grand pays avec une expérience, un talent et une autorité morale unanimement reconnus. C'est un gage de succès pour la conduite de nos travaux. Permettez-moi également de présenter les félicitations de ma délégation à l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. von Wechmar, pour l'habileté et l'efficacité avec lesquelles il a présidé le Conseil le mois dernier sur des sujets particulièrement délicats.

69. Chacune des réunions que le Conseil a consacrées dans le passé au renouvellement des forces des Nations Unies au Moyen-Orient nous a offert l'occasion de présenter sur ce sujet quelques observations. Celles-ci portaient d'une façon générale sur le caractère par nature temporaire de ces forces, instrument de paix et non substitut à celle-ci, ainsi que sur leur utilité non seulement pour le maintien du cessez-le-feu mais également pour la création d'une atmosphère propice à la poursuite active des efforts de paix. La présence des Nations Unies ne pouvait en aucun cas, selon nous, servir de prétexte au *statu quo* ou à l'inaction. Elle ne trouvait au contraire sa justification et son véritable sens que dans des efforts réels et soutenus pour rechercher une solution politique aux problèmes fondamentaux de la région.

70. Je ne voudrais pas revenir longuement aujourd'hui sur de telles remarques, mais nous devons constater que, dans les circonstances présentes, elles s'imposent une nouvelle fois à nous. La décision que nous venons de prendre de renouveler le mandat de la Force dans le Sinaï engage, plus encore que par le passé, l'avenir et les espoirs de paix de la communauté internationale. Cette décision a été rendue possible grâce à l'agrément des parties, mais il convient de donner une plus grande dimension aux efforts entrepris pour aboutir, par des moyens pacifiques, à un règlement juste et durable au Moyen-Orient, car il ne faut pas oublier qu'une portion du territoire de l'une des parties continue d'être occupée par les forces de l'autre partie.

71. A un moment où des efforts sincères sont faits de différents côtés pour réunir une conférence de la paix et où, comme le souligne le Secrétaire général dans son récent rapport, nous nous trouvons à un stade crucial de la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, permettez-moi d'exprimer avec insistance le vœu que les faits viennent confirmer notre espoir.

72. Pour terminer, je voudrais dire combien mon gouvernement apprécie la façon dont le Secrétaire général et ses collaborateurs, ainsi que le commandant de la Force, dont je salue ici la présence, et les divers contingents qui la composent remplissent les tâches difficiles qui leur sont

confiées. L'ensemble du personnel de la FUNU témoigne avec distinction du rôle indispensable des Nations Unies dans la recherche et le maintien de la paix.

73. Mlle LOPEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Convaincus que la contribution de la Force d'urgence des Nations Unies a été précieuse dans le maintien de la paix dans la région, nous avons donné notre ferme appui à la résolution qui vient d'être adoptée. Nous estimons que le rôle des Nations Unies comme garant du maintien de la paix dans les différentes régions du monde a été remarquable et nous formulons l'espoir que, dans ce cas particulier, notre organisation, en plus de s'acquitter avec efficacité du mandat qui lui a été confié, contribuera à établir les conditions propices à la réalisation d'un règlement d'ensemble durable au Moyen-Orient.

74. Cette réunion nous offre l'occasion de renouveler l'espoir que les difficultés que rencontre la réalisation d'une paix définitive et durable dans la région seront surmontées. A cette fin, il est indispensable que les parties intéressées appliquent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

75. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté sur les activités de la Force d'urgence, de même que les pays qui ont apporté leur contribution à la Force, les officiers émérites qui la dirigent et tous ceux qui la composent.

76. Ayant de terminer, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, la reconnaissance de ma délégation et féliciter chaleureusement le représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'ambassadeur von Wechmar, pour l'efficacité et l'intelligence avec lesquelles il a dirigé au mois de septembre les travaux du Conseil. Nous tenons à vous présenter nos cordiales félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil durant ce mois. Nous sommes certains que vous continuerez de vous acquitter de cette tâche avec toute la sagesse et les capacités qui vous caractérisent.

77. M. RIOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir, vous, diplomate si compétent, présider les travaux du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre. Vous êtes le représentant d'un pays avec lequel mon pays entretient traditionnellement des liens diplomatiques, sociaux et culturels. Aussi nous tenons à vous assurer de notre sincère coopération dans tous les domaines.

78. Nous sommes également très heureux de pouvoir témoigner ici notre reconnaissance au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. von Wechmar, pour la manière efficace et adroite dont il a su régler les différents problèmes qui se sont posés au Conseil au mois de septembre dernier.

79. Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour examiner la prorogation du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies chargée du maintien de la paix au Moyen-Orient. La délégation panaméenne, qui était membre du Conseil en 1972 et 1973 et l'est de nouveau depuis l'an

dernier, a toujours appuyé la Force d'urgence de façon résolue et décidée afin de donner aux parties directement intéressées le temps nécessaire pour trouver une formule qui permettrait à cette région particulièrement éprouvée du Moyen-Orient de recouvrer une paix juste et durable, une paix fondée sur le droit de tous les Etats de la région à une existence libre et souveraine dans le cadre de frontières sûres et reconnues, une paix fondée également sur les droits inaliénables du peuple palestinien.

80. Depuis de nombreuses années déjà, le Moyen-Orient est une région explosive dont les convulsions ont menacé la paix et la sécurité internationales. La situation apparaît de plus en plus sérieuse à ceux d'entre nous qui suivent de près les événements, cette situation de ni guerre ni paix devenant de plus en plus délicate. A maintes occasions, nous avons préconisé la reprise de la Conférence de Genève. Aujourd'hui, nous devons reconnaître que c'est la seule chance qui reste de parvenir à cette paix que nous souhaitons si ardemment. Nous croyons savoir que les deux Coprésidents de la Conférence travaillent avec acharnement pour que cette conférence puisse se réunir à nouveau. Nous les encourageons de tout coeur à ne pas relâcher leurs efforts. En outre, il ne faut pas oublier que cette conférence ne pourra réaliser les objectifs prévus que si toutes les forces directement engagées dans le conflit y participent.

81. Les paroles que je viens de prononcer me sont dictées par la conviction qu'une simple prorogation du mandat de la Force d'urgence ne constitue pas la solution du problème. Cette prorogation ne doit en aucune manière devenir un exercice de routine nous réunissant dans cette salle chaque mois d'octobre. Dans ce cas, comme il en est pour le corps humain, si l'on ne soigne pas la maladie, elle s'aggrave et, pis encore, elle peut même avoir une issue tragique.

82. La déclaration que vient de faire le Secrétaire général donne une fois de plus la preuve de son dévouement à la cause de la paix au Moyen-Orient. Son rapport expose la situation dans tous ses détails en termes clairs et nets. Par conséquent, le Conseil a l'obligation d'agir pour soutenir les efforts inlassables de ce haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté mondiale. Le paragraphe 40 du rapport nous porte à réfléchir car il y est dit : "La situation dans la zone restera instable et deviendra, avec le temps, de plus en plus dangereuse tant qu'un règlement d'ensemble portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient n'aura pas été réalisé." Voilà ce qu'a dit le Secrétaire général en des termes qui ne laissent subsister aucun doute.

83. Le Gouvernement panaméen, qui a fait sien le principe du règlement pacifique des différends et qui a de bonnes relations avec Israël et beaucoup des Etats arabes, espère qu'en octobre 1978 le Conseil n'aura pas à se réunir de nouveau pour prolonger une fois de plus le mandat de la Force d'urgence. Quoi qu'il en soit, nous espérons qu'il se réunira pour ratifier la paix, l'harmonie et la coexistence pacifique entre tous les gouvernements et tous les peuples de cette partie du monde, berceau de plusieurs civilisations et des trois religions qui ont le plus grand nombre d'adeptes dispersés de par le monde.

84. Le Panama, qui à un moment donné a fourni un contingent militaire à cette entreprise de maintien de la

paix dans la péninsule légendaire du Sinai, rend hommage au travail remarquable accompli par le coordonnateur en chef des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient, le général Ensio Siilasvuo, par le commandant de la Force, le général Rais Abin, ainsi que les officiers et soldats, le personnel civil et les observateurs militaires détachés dans la région pour aider la FUNU dans l'exercice de ses fonctions. Nous sommes également reconnaissants au personnel du Secrétariat à New York.

85. Pour toutes ces raisons, conscients de notre responsabilité historique, nous avons voté en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/12419.

86. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Par souci de brièveté, Monsieur le Président, je réserve le droit inaliénable de ma délégation de formuler les observations rituelles, aimables ou non aimables, à votre intention et à celle de votre prédécesseur, le baron von Wechmar de la République fédérale d'Allemagne, auteur des neuf plus importants commandements concernant la présidence du Conseil. Nous le ferons plus tard, lorsque, espérons-le, nous discuterons la question de l'Afrique du Sud raciste.

87. Nous avons voté en faveur du projet de résolution renouvelant le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies pour une période d'un an, soit jusqu'au 24 octobre 1978, mais nous espérons sincèrement que cette force ne deviendra pas une institution permanente et que les parties intéressées feront un effort tout particulier pour donner effet à la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Seule cette mise en oeuvre permettra à une paix et à une sécurité valables de s'instaurer au Moyen-Orient.

88. Je salue la présence au Conseil du général Ensio Siilasvuo, coordonnateur en chef des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient. Ma délégation rend aussi un hommage très mérité au général Rais Abin, commandant de la Force, aux membres et officiers de la Force, ainsi qu'à tous les collaborateurs civils qui oeuvrent en vue du maintien de la paix. Ils méritent notre admiration pour la manière impeccable dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités. Le Secrétaire général mérite quant à lui tous nos hommages et tous nos éloges.

89. Mme HYDER (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je commencerai, Monsieur le Président, par exprimer l'admiration de ma délégation pour la manière brillante et intelligente dont votre prédécesseur, l'ambassadeur von Wechmar de la République fédérale d'Allemagne, a guidé les travaux du Conseil le mois dernier.

90. Je voudrais également vous féliciter de votre accession à la présidence ce mois-ci. Ma délégation est certaine que, sous votre direction éclairée, le Conseil sera en mesure de discuter utilement les questions qui ne manqueront pas de se présenter dans les quelques jours à suivre.

91. La décision que le Conseil de sécurité vient de prendre tendant à prolonger le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies peut sembler être un geste de pure routine mais, de l'avis de ma délégation, il a une grande signification; il suppose le renouvellement et le maintien de la confiance dans les mécanismes de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui nous paraît important à un moment

où l'on constate une tendance marquée à mettre en doute l'efficacité de ces mécanismes. Toutefois, la prorogation de ce mandat ne doit pas nous faire oublier la nécessité urgente de convoquer la Conférence de Genève afin de négocier un règlement pacifique équitable et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions de l'Organisation portant reconnaissance des droits nationaux légitimes des Palestiniens.

92. On a souvent tendance à considérer les forces de maintien de la paix comme se substituant à la tâche plus difficile et complexe qui consiste à mettre au point un règlement de paix. On l'a constaté dans la plupart des cas où il y a eu des forces de maintien de la paix. Ma délégation espère donc sincèrement que la prolongation du mandat ne contribuera en rien à ralentir les efforts tentés en vue d'aboutir à un règlement durable au Moyen-Orient mais permettra au contraire de créer l'atmosphère politique propice à des négociations de paix dans un proche avenir. Tout retard apporté à l'élaboration d'un règlement au Moyen-Orient entraînera vraisemblablement des tensions et des frustrations accrues dans la région et créera une situation dangereuse qui, de l'avis de ma délégation, constituerait une menace très grave pour la paix et la sécurité internationales.

93. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La liste des orateurs étant épuisée, je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'INDE.

94. A la lecture du rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies, nous sommes heureux de constater que la Force, qui compte quelque 4 000 hommes, a continué de surveiller le cessez-le-feu et a participé à la mise en oeuvre de l'Accord entre l'Egypte et Israël du 4 septembre [S/11818/Add.1] et du Protocole du 22 septembre 1975 [S/11818/Add.5]. Il est important que la FUNU continue de recevoir l'entière coopération des parties intéressées dans l'exercice du mandat qui lui a été confié, et nous sommes donc heureux de constater que tel a été le cas.

95. Le Conseil vient de décider de prolonger d'un an le mandat de la FUNU, et, d'après le Secrétaire général, le coût du maintien de la Force pendant les 12 mois à venir sera de l'ordre de 73 millions de dollars. Outre le fardeau financier que cela impose aux Nations Unies, il est regrettable que, en dépit des efforts intensifs déployés au cours de l'année écoulée, le processus de négociation en vue d'un règlement pacifique n'ait même pas été entamé. Ce fait montre combien le problème est complexe et à quel point les forces historiques en jeu sont impondérables et les réactions humaines imprévisibles. Quoi qu'il en soit, nous devons rappeler aux parties intéressées que la communauté internationale ne saurait continuer indéfiniment à alimenter la Force et à supporter les dépenses que cela entraîne. Nous nous attendons donc que les parties intéressées fassent des efforts sincères pour négocier un règlement de paix qui soit non seulement juste et durable mais qui se fonde sur une compréhension profonde des problèmes pratiques et des préoccupations mutuelles. Entre-temps, la communauté internationale s'attend que les parties respectent scrupuleusement le cessez-le-feu.

96. Nous continuons de nourrir l'espoir que le renouvellement du mandat de la Force permettra aux parties de redoubler d'efforts pour arriver à un règlement pacifique d'ensemble au cours de l'année à venir. Nous sommes contre toute tendance à considérer le renouvellement de ce mandat comme une procédure routinière, car ces renouvellements ne sauraient se substituer à une paix permanente. Quoi qu'il en soit, aucun règlement de paix ne peut durer s'il ne reconnaît pas les réalités fondamentales de la situation de conflit qui existe au Moyen-Orient, situation caractérisée par l'agression, l'occupation et l'injustice, et que vient encore aggraver le déplacement des Palestiniens de leur patrie. La reconnaissance et le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien demeurent donc le préalable essentiel à un règlement pacifique juste et durable. De même, nous reconnaissons le droit de tous les Etats de la région à exister à l'intérieur de frontières universellement reconnues.

97. Enfin, il est tout aussi évident, en vertu des résolutions du Conseil, qu'Israël doit se retirer des territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967. Nous espérons que les initiatives actuellement en cours en vue de reconvoquer la Conférence de la paix de Genève seront bientôt fructueuses.

Nous encourageons les deux Coprésidents de la Conférence à faire porter toute leur attention sur la reconduction de la Conférence et à user de leur influence puissante et bénéfique auprès des parties intéressées dans l'intérêt d'un règlement de paix conforme aux résolutions adoptées par le Conseil.

98. Avant de conclure, ma délégation tient à rendre hommage au commandant ainsi qu'aux officiers et aux hommes de la Force d'urgence et à exprimer sa gratitude aux pays qui ont fourni les contingents. Mon pays a une certaine expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous reconnaissons que les fonctions confiées à la FUNU revêtent un caractère difficile. Nous félicitons donc les divers contingents de la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés de ces fonctions. Nous tenons également à adresser nos remerciements et à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à son personnel dévoué pour le rôle si important qu'ils ont joué, ainsi qu'au général Siilasvuo, coordonnateur en chef des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient.

La séance est levée à 12 h 35.